

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 25 Février 2025

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 64

Aujourd'hui, le vingt-cinq du mois de février de l'An Deux Mil Vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes de Saint Laurent Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 20 février 2025.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – P. MARCHAND – J. TEMPEZ – CL. ROUX - L. PEYRONDET – Y. BARREAU – G. CHAVEROUX - F. LAPORTE – JL. BRETON -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU - M. FONMARTY – G. LARRUE – I. HUGON –

CdC LA MEDULLIENNE : D. CHAUSSONNET – S. BRANA – D. DEYRES – M. ROBERT - P. MOREL – C. LAGARDE - W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – H. DURAND -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : E. TAMISIER - JF. LATHUILE – B. SAVIN – G. CUYERS – S. POINEAU - P. GRYNFELT - B. CARILLON – S. RAYNAUD – TH. PETIT

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – TH. TRIJOULET -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P.GOT

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE -

LE TAILLAN MEDOC :

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST AUBIN DU MEDOC :

Pouvoir (10) :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| - P. DUCAMP à M. FONMARTY (1) | - D. CHAUTARD à S. BRANA (1) |
| - S. DELPEYRAT à S. TOURNERIE (1) | - L. PASCUAL à L. MONTILLAUD (1) |
| - X. PINTAT à F. LAPORTE (1) | - F. FATIN à G. CUYERS (1) |
| - M. SAINTOUT à S. RAYNAUD (1) | - V. CHAMBAUD à L. PEYRONDET (1) |
| - P. CLINQUART à N. GUILBAULT (1) | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :	64
Présents :	36
Suffrages exprimés :	55/228 (dont 9 par mail)
Pour :	55/228
Contre :	0
Abstention :	0

Approbation de la convention de partenariat entre les Communautés de communes membres et le SM PNR Médoc relative au schéma général des mobilités en 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du syndicat mixte ;

Considérant qu'il est rappelé qu'au 1^{er} juillet 2024, la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue autorité organisatrice de la mobilité locale sur le territoire des 4 Communautés de communes du Médoc « Médoc Atlantique », « Médoc Cœur de Presqu'île », « Médoc Estuaire », « Médullienne », lesquelles ont renoncé à la compétence dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ;

Considérant qu'à ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine propose aux territoires de conclure des « contrats opérationnels de mobilité » à l'échelle des bassins de mobilité avec pour objectifs de :

- Réunir et coordonner tous les acteurs de la mobilité dans une instance de dialogue localisée pour faciliter l'émergence de projets partenariaux et mobiliser toutes les compétences,
- Développer l'offre de transport et de mobilité locale afin de décarboner les déplacements, particulièrement en tissu rural et périurbain.

Considérant que par courrier en date du 13 décembre 2024 à destination du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, les Présidents des 4 Communautés de communes du Médoc se sont engagées dans l'élaboration d'un schéma général des mobilités pour préparer la définition d'un contrat opérationnel des mobilités en Médoc ;

Considérant que le Parc naturel régional Médoc est concerné par la question des mobilités inscrite dans sa charte constitutive, sous 3 angles principaux : la sobriété énergétique (Mesure 1.3.1) la mobilité choisie (Mesure 2.3.1) et le développement de nouveaux modes de déplacement (Mesure 3.2.2) ;

Considérant que le Parc dispose d'un chargé de missions interlocuteur naturel des Communautés de communes sur le thème des mobilités ;

Considérant qu'a déjà été élaboré, grâce à la coopération des cinq partenaires, un schéma des mobilités cyclables dans le cadre du programme AVELO2 de l'ADEME ;

Considérant que le schéma général des mobilités, objet de la convention à conclure, vise à établir un diagnostic, une stratégie et des lignes d'actions destinées :

- D'une part, à anticiper et accompagner le déploiement des futures offres de transports en commun sur le territoire, les actions à conduire pour faciliter l'utilisation des lignes existantes et développer l'intermodalité et l'interconnexion entre les différents réseaux et modes de transport et,
- D'autre part, à construire et déployer des solutions de mobilités répondant aux enjeux de déplacements internes du Médoc et aux problématiques d'accès à la mobilité de différents publics.

Considérant les engagements du Parc dans le cadre de cette convention :

- mobiliser son chargé de missions « Mobilités » afin d'accompagner les Communautés de Communes pour la réalisation des objectifs de la présente convention, à hauteur de 75% de son temps de travail ;
- affecter ponctuellement d'autres agents en fonction de l'évolution du projet (SIG, Communication, Urbanisme, Tourisme, Patrimoine naturel, Santé-Social, Administratif ...etc.) à des tâches qui pourront concourir à l'élaboration du schéma ;
- L'équipe du Parc interviendra dans ces conditions, en conseil, aux côtés des Communautés de Communes membres, sans contribution financière supplémentaire de leur part pour le temps de travail mobilisé ;
- Si l'élaboration du schéma des mobilités devait requérir l'intervention d'éventuels prestataires extérieurs, le Parc contribuerait avec les Communautés de Communes à la recherche de financements nécessaires. Les modalités financières de réalisation de chacune de ces prestations devront faire l'objet d'un nouveau conventionnement entre les parties.

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'approuver le projet de convention de partenariat entre les 4 communautés de communes du Médoc et le syndicat mixte du Parc naturel régional relative au schéma général des mobilités en Médoc ;**
- **de désigner dans le cadre de la convention de partenariat précitée, les représentants élus du Parc naturel régional au Comité de pilotage (2 titulaires et 1 suppléant) qui seront accompagnés des représentants techniques suivants : Aurélie HOICHEUX, Directrice - Raphaël GARCIA, chargé de mission Paysage-Urbanisme et responsable de plateforme - Julie DESSALES-QUENTIN, chargé de mission Mobilités ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre et à l'exécution de de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.


Le Président,


Henri SABAROT.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 25 Février 2025

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 64

Aujourd'hui, le vingt-cinq du mois de février de l'An Deux Mil Vingt-cinq à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des fêtes de Saint Laurent Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 20 février 2025.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – P. MARCHAND – J. TEMPEZ – CL. ROUX - L. PEYRONDET – Y. BARREAU – G. CHAVEROUX - F. LAPORTE – JL. BRETON -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU - M. FONMARTY – G. LARRUE – I. HUGON –

CdC LA MEDULLIENNE : D. CHAUSSONNET – S. BRANA – D. DEYRES – M. ROBERT - P. MOREL – C. LAGARDE - W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – H. DURAND -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ÎLE : E. TAMISIER - JF. LATHUILE – B. SAVIN – G. CUYERS – S. POINEAU - P. GRYNFELT - B. CARILLON – S. RAYNAUD – TH. PETIT

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – TH. TRIJOLET -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P.GOT

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE -

LE TAILLAN MEDOC :

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST AUBIN DU MEDOC :

Pouvoir (10) :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| - P. DUCAMP à M. FONMARTY (1) | - D. CHAUTARD à S. BRANA (1) |
| - S. DELPEYRAT à S. TOURNERIE (1) | - L. PASCUAL à L. MONTILLAUD (1) |
| - X. PINTAT à F. LAPORTE (1) | - F. FATIN à G. CUYERS (1) |
| - M. SAINTOUT à S. RAYNAUD (1) | - V. CHAMBAUD à L. PEYRONDET (1) |
| - P. CLINQUART à N. GUILBAULT (1) | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 64

Présents : 36

Suffrages exprimés : 55,228

(dont 9 pourvus)

Pour : 55,228

Contre : 0

Abstention : 0

AFFAIRE n°25/02/2025 - 01

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

I. PRÉSENTATION DU BILAN 2024

En 2024, le Parc a poursuivi son plan d'actions sur l'ensemble des orientations de la Charte, à travers notamment le contrat de Parc conclu avec la Région et le Département.

L'année a été marquée par la réalisation du schéma directeur cyclable, le développement du programme LIFE Abeilles Sauvages, le lancement du contrat local de santé « Une seule Santé », la création du Guide des plantes, la mission de l'expert hydrogéologue canadien René Therrien sur le projet de champs captant et l'édition du Guide pratique des activités de pleine nature.

Elle a vu également le programme des Echappées éducatives prendre de l'ampleur auprès des établissements scolaires.

Le Parc a également organisé les Journées mondiales des zones humides, le Grand Pique-Nique ainsi que diverses animations parmi lesquelles plusieurs éditions de la nuit des chauves-souris qui ont reçu un accueil très favorable d'un public nombreux.

Les communes membres du Parc ont également bénéficié d'une très nette augmentation de la dotation « Aménité rurales » dont une partie est générée par le classement en zone PNR. Le montant cumulé de cette dotation pour les communes du Médoc s'élève à 1 507 112 € en 2024. Il était de 329 588 € en 2022 et de 617 260 € en 2023.

En détail, les projets menés ont porté sur les différentes missions du Parc :

Mission patrimoine naturel (réfèrent Matthieu Fonmarty)

- Poursuite de l'étude sur les chauves-souris, avec la découverte d'une colonie de Murins de Beschtein dans les bunkers du nord-Médoc ;
- Poursuite de l'action sur les lagunes (accompagnement des projets de restauration et partenariat avec les acteurs forestiers) ;
- NATURA2000 : suivi des contrats MAEC (75 agriculteurs / 2 226 000 € / 3 123 Ha) ; lancement de l'étude sur la cistude d'Europe ; échanges de données avec le réseau Groupe des naturalistes et observateurs du Médoc) ;
- Renforcement des actions du LIFE Abeilles sauvages : inventaires année 3 ; travaux de création de jardins favorables aux pollinisateurs ; travaux de création de corridors écologiques ; formations grand public ; formations des professionnels.

Mission sanitaire et social (référente Virginie Lenoir)

- Signature du nouveau Contrat local de Santé « Une seule santé » ;
- Accompagnement quotidien des porteurs de projets ;
- Saisonniers : Mission d'ingénierie sur l'hébergement des saisonniers (DDETS) ; Déclinaison opérationnelle du plan d'actions saisonniers avec 462 lits potentiels identifiés ; Convention avec l'ANEFA ;
- Création du calendrier 2025 « Mon alimentation en Médoc » ;

Mission transition énergétique et mobilité (référents : Sophie Brana/ Franck Laporte)

- Rénovation énergétique : Poursuite des actions de la Plateforme de rénovation énergétique (84 permanences et 700 actes conseils) ;
- Préfiguration avec les CDC du dispositif PACTE Territorial ;
- Mobilité : Approbation du schéma directeur cyclable et lancement d'un schéma directeur des

- mobilités ; recrutement d'un chargé de mission « Mobilité » avec le financement du Fonds vert ;
- Guide pratique : Publication d'un guide pratique « Intégration paysagère des projets d'énergies renouvelables » en binôme avec la mission paysage-urbanisme.

Mission paysage-urbanisme (réfèrent Franck Laporte)

- Conseil et accompagnement des communes volontaires sur leurs projets (cours d'écoles, projets espaces publics ... etc.) ; Listrac / Hourtin / Castelnau-de-Médoc / Macau / Blaignan
- Publication du site internet « Guide des plantes » (7 000 visiteurs uniques, 59 000 utilisations) ;
- Signalétique et publicité : 20 agents communaux formés à la signalétique ;
- Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification : 4 avis sur PLU ; 12 avis sur ZaEnr ; 6 accompagnements PLU

Mission Tourisme (référente Pascale Got)

- Lancement de l'application mobile Mon Médoc : mise à jour et promotion (12 450 téléchargements donc 3 700 en 2024) ;
- Maintenance avant saison des 33 bornes de réparation vélo ;
- Publication du guide pratique sur les activités de pleine nature ;
- Organisation du Forum annuel du Tourisme : « Comment concilier développement touristique et enjeux de l'eau ? » + 80 participants ;
- Développement de la Marque Valeurs Parc en lien avec le tourisme ;

Mission Accompagnement au changement des territoires touristiques (référente Pascale Got)

- Formation « Le Médoc face au changement climatique » et Fresque du climat (50 agents communaux et 30 membres du CODEV formés)

Mission éducation à l'environnement et au territoire (réfèrent : Lionel Montillaud)

- Evénements grand public : Journées mondiales des zones humides (450 participants, 22 sorties sur 15 communes), Nuits de la chauve-souris (150 participants, 2 soirées, 1 spectacle) ; Pièce de théâtre « Demain c'est trop loin » (50 participants) ;
- Echappées éducatives : Accompagnement de la découverte du territoire et de ses enjeux en milieu scolaire grâce à la mise en place de nombreux dispositifs : 23 classes engagées sur 2023/2024 et 39 classes engagées sur 2024/2025 ;
- Arpenteurs : Coordination et animation du réseau local d'éducation à l'environnement ;

Mission agriculture, programme alimentaire de territoire (réfèrent : Alexandre Pierrard)

- Construction du projet alimentaire territorial : Labellisation du Médoc, lauréat de l'appel à projet national « Programme national pour l'alimentation » ;
- Maintien et valorisation de la filière élevage : Organisation de la 4e édition du Concours Prairies et parcours (lauréat Boris Lalanne, éleveur bio à Talais) ;
- Circuits-courts : 1er Salon professionnel « Du local dans les assiettes » ; accompagnement des restaurants scolaires ;

Mission développement territorial (Référente : Chrystel Colmont)

- Marque Valeurs Parc : 13 bénéficiaires de la Marque avec 5 nouveaux bénéficiaires : Mella Facimus, Chai Paupiette, l'Immortelle, Kayak Café, La Cuisine de Jimmy ; Préparation du référentiel VIN et étude sur le référentiel PRODUITS LAITIERS ; Animation du réseau des marqués Parc ;
- Organisation du 4e Grand Pique-Nique à Cussac-Fort-Médoc (300 participants | 200 inscriptions aux animations et ateliers) ;

Animation de dispositifs financiers

- Animation du Contrat régional de développement et de transitions Médoc : budget Région DATAR
- Animation du programme européen LEADER / FEDER OS5 (Président du GAL : Franck Laporte) avec une enveloppe portée à 3 800 000€ pour 24 projets ;

Communication

La mission communication est en appui de l'ensemble des projets du Parc : communication sur les projets, appui à la conception et au lancement de l'appli Guide des plantes, mise en cohérence des guides pratiques, appui aux évènements du Parc...

D'autre part, la mission communication a favorisé l'intensification des relations presse, la coordination de la présence du parc sur les évènements du territoire. Le lancement de l'agenda des délégués et le relais des informations auprès des référents communication des collectivités membres.

Evaluation

Le logiciel EVA constitue aujourd'hui l'outil de pilotage et de bilan des actions du PNR. L'exercice d'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc a commencé avec un travail sur les indicateurs. La chargée de mission participe activement au groupe de travail « Evaluation » de la Fédération des Parcs.

Investissements

Le projet de Maison du Parc s'est poursuivi en 2024.

Le permis de construire a été délivré en avril.

La consultation des entreprises permis d'attribuer la quasi-totalité des lots (sauf lot Chape Quartz) avec un dépassement de seulement 1,8% par rapport au montant prévisionnel en phase APD.

S'agissant du projet de sentier pédagogique « La Voie du Liron » entre la future Maison du Parc naturel régional et le port de Beychevelle, la totalité des panneaux et module a été livrée début 2024 (6 pupitres, 2 panneaux RIS, 10 silhouettes, 10 modules sur-mesure). Pour mémoire, la dépense s'est établie à 26 750 € HT subventionnée par l'Etat et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Au plan des ressources humaines : Au 01/01/2025, l'équipe permanente était composée de 19 agents correspondant à 18,1 ETP :

Les personnels en contrat de projet sont au nombre de 4 :

- Chargée de mission LIFE Abeilles sauvages (Amélie DELERUE)
- Chargé de projet Leader et fonds européens (Alexis DUTOT)
- Chargée de projet ACTT (Mélodie LEBRETON)
- Chargé de mission Mobilité (Jules Dessales-Quentin)

Les contrats de la chargée de projet Hébergement des saisonniers (Magalie REY) et de l'assistant d'animation Natura2000 en alternance (Tom ESPERE) ont pris fin au 31/12/2024.

Au plan budgétaire : dans l'attente de la clôture des comptes et de l'émission du compte administratif, il est possible de présenter les éléments de bilan suivants :

Un résultat excédentaire est attendu en section de fonctionnement. Il s'explique principalement par une progression des recettes de subvention perçues pour la mise en œuvre du programme d'actions du Parc.

C'est une caractéristique des budgets des Parcs naturels régionaux de voir leurs recettes varier notablement d'une année sur l'autre au gré des avances de subventions perçues. Ce résultat excédentaire anticipé est donc à considérer avec prudence. Le maintien d'une capacité d'autofinancement positive demeure un point de vigilance pour les années à venir.

Les dépenses de personnels (chapitre 012) ont été conformes aux prévisions budgétaires, en augmentation de 9,9 % par rapport à 2023, du fait du recrutement de personnels en remplacement d'agents en congé maternité, et des progressions consécutives aux réévaluations triennales des agents.

Les charges à caractère général (Chapitre 11) ont baissé significativement par rapport à l'année précédente, en raison des efforts de maîtrise des coûts de structure et de ajustements dans les dépenses liées au programme d'actions.

Le taux de consommation des crédits sur ce chapitre, s'établit à 73% par rapport aux prévisions budgétaires.

En section d'investissement, les dépenses sont inférieures aux prévisions, du fait de l'avancement moins rapide que prévu de l'opération de création de la Maison du Parc, qui n'a pu démarrer qu'en janvier 2025.

Les dépenses sont constituées principalement de frais d'études et d'avances sur les marchés de travaux et d'acquisition de matériels de bureau (700 000 €).

En recettes, une avance a été perçue sur le FNADT (120 000 € sur 400 000 €) et le Parc a encaissé le solde de la subvention régionale relative aux études pré-opérationnelles du projet de Maison du Parc (100 000 €). Par ailleurs, l'emprunt de 1 800 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne apparaît en recette au chapitre 16.

Les restes à réaliser sont constitués essentiellement d'une avance à verser sur un marché de travaux (lot 01 VRD) et d'une dépense d'acquisition de matériel informatique (NAS).

Il sera donc dégagé un résultat positif très important sur la section d'investissement.

Exercice 2024 - Compte administratif - Présentation par chapitres
(arrêté au 18/02/2025 non définitif)

DEPENSES						
Fonctionnement						
			Budgétisé	Réalisé	Disponible	% Réalisé
011	Charges à caractère général		570 596,26 €	416 547,24 €	154 049,02 €	73,00%
012	Charges de personnel et frais assimilés		1 024 471,45 €	1 002 064,64 €	22 406,81 €	97,81%
023	Virement à la section d'investissement		681 212,90 €	- €	681 212,90 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		53 440,77 €	- €	53 440,77 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante		120 875,84 €	120 024,44 €	851,40 €	99,30%
66	Charges financières		6 000,00 €	- €	6 000,00 €	-
67	Charges spécifiques		171 696,19 €	- €	171 696,19 €	0,00%
TOTAUX			2 628 293,41 €	1 538 636,32 €	1 089 657,09 €	58,54%
Investissement						
			Budgétisé	Réalisé	Disponible	% Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
13	Subventions d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
20	Immobilisations incorporelles		310 073,89 €	179 104,13 €	130 969,76 €	57,76%
204	Subventions d'équipement versées		26 861,71 €	0,00 €	26 861,71 €	100,00%
21	Immobilisations corporelles		38 500,52 €	40 825,58 €	-2 325,06 €	106,04%
23	Immobilisations en cours		2 921 146,00 €	481 350,85 €	2 439 795,15 €	16,48%
45810X	Opérations sous mandat		291 395,60 €	17 586,00 €	120 680,00 €	6,04%
TOTAUX			3 587 977,72 €	720 366,56 €	2 715 981,56 €	20,08%

RECETTES						
Fonctionnement						
			Budgété	Réalisé	Disponible	% Réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté		837 948,89 €	837 948,89 €	0,00 €	100,00%
013	Atténuation de charges		12 324,40 €	16 856,86 €	-4 532,46 €	136,78%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
70	Produits sdes services, du domaine et vente directe		0,00 €	274,50 €	-274,50 €	-
74	Dotations, subventions et participations		1 778 020,12 €	1 781 707,24 €	-3 687,12 €	100,21%
75	Autres produits de gestion courante		0,00 €	438 007,56 €	-438 007,56 €	-
						-
TOTAUX			2 628 293,41 €	3 074 795,05 €	-446 501,64 €	116,99%
Investissement						
			Budgété	Réalisé	Disponible	% Réalisé
	1	Solde d'exécution de la section d'inv. rep	613 599,06 €	613 599,06 €	0,00 €	100,00%
021	Virement de la section de Fonctionnement		681 212,90 €	0,00 €	681 212,90 €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		53 440,77 €	0,00 €	53 440,77 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves		7 895,38 €	7 895,39 €	-0,01 €	0,00%
13	Subventions d'investissement		140 434,00 €	220 000,00 €	-79 566,00 €	156,66%
16	Emprunts et dettes assimilées		1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	100,00%
45820X	Opérations sous mandat		291 395,61 €	0,00 €	291 395,61 €	0,00%
TOTAUX			3 587 977,72 €	2 641 494,45 €	946 483,27 €	73,62%

II. LES PERSPECTIVES D' ACTIONS POUR 2025

L'année 2025 est celle du début des travaux de construction de la Maison du Parc, dans un contexte budgétaire marqué par la diminution très importante des ressources affectées au programme d'actions.

Les actions du Parc seront donc recentrées sur les engagements en cours, les actions très prioritaires d'éducation à l'environnement et au territoire, le programme LIFE Abeilles sauvages, la capitalisation sur les outils déjà créés et la valorisation de l'ingénierie au service du projet de territoire.

La mission Evaluation prépare l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la Charte, en 2026.

La communication demeure un axe de travail majeur pour faciliter la compréhension des actions du Parc et la sensibilisation aux richesses du territoire.

III. ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE BP 2025

Le vote du budget primitif 2025 est prévu le 18 mars après reprise des résultats consécutive au rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion à transmettre par la Trésorerie.

Les orientations proposées, issus des échanges au sein de la conférence des financeurs, sont les suivantes :

- Garantir le financement de l'ingénierie de l'équipe ;
- Honorer les intérêts d'emprunt du projet de Maison du Parc ;
- Assurer l'autofinancement du Parc dans le cadre du programme LIFE Abeilles sauvages ;
- Faire face aux autres engagements déjà pris ;
- Consolider une capacité d'autofinancement positive ;

Les pistes mises en œuvre pour y parvenir :

- Elaborer un programme d'action resserré qui maintient l'ensemble des activités du Parc en limitant les dépenses de prestations extérieures et en privilégiant les actions qui s'adressent directement au public ;
- Continuer l'optimisation des frais de structure (applications métier, bascule totale de la flotte de téléphones portables...) ;
- Supprimer les opérations sur fonds propres et les subventions versées (engagé dès 2024) ;
- Demander une participation éventuelle aux membres du Parc, projet par projet ;
- Souscrire une ligne de Trésorerie.

➤ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES PREVISIONNELLES

Les résultats définitifs de l'exercice ne sont pas encore connus mais devraient avoisiner les 1 400 000 €.

L'objectif est de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré l'augmentation des charges liées au projet de Maison du Parc.

Les dépenses liées au programme d'actions sont en cours de chiffrage.

Des frais de structure maîtrisés

Le montant des dépenses prévisionnelles de personnel est estimé pour 2025 à 1 005 000 €, en progression de 0.3% par rapport à la dépense réelle sur l'exercice 2024. Il est en cohérence avec la fonction de support, d'expertise et d'ingénierie du Parc.

Il recouvre les salaires chargés des 16 agents qui composent l'équipe permanente du Parc, pour un montant prévisionnel de 849 010 €, auxquels s'ajoutent :

- les salaires chargés des 4 salariés en contrat à durée déterminée affectés aux missions « Mobilité », « LEADER/FEDER », « LIFE Abeilles Sauvages » et « Accompagnement au changement des territoires touristiques », pour un montant de 185 117 €. Ces postes sont financés respectivement à 90%, 100%, 80% et 100% (Etat, Europe, Région) ;
- les gratifications des 3 stagiaires à recruter, pour un montant de 11 800 euros co-financé à 80% pour 2 d'entre-eux (LIFE et N2000) ;

Cette dépense tient compte de la participation du syndicat à la protection complémentaire santé des agents et du coût de l'adhésion au comité national d'action sociale.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités et établissements publics doivent contribuer au financement de la mutuelle complémentaire des agents sur le volet Prévoyance (contrats labellisés) avec un minimum de 7€/mois. Une enveloppe prévisionnelle minimale a été prévue à cette fin.

Une marge de progression de 3% de la masse salariale a été retenue pour tenir compte de l'évolution réglementaires des taux de cotisation et des revalorisations triennales.

Les autres dépenses de la section sont constituées principalement par les « charges à caractère général », dont une partie est affectée au fonctionnement quotidien de la structure (*loyers, fluides, carburant, communication, reprographie, assurances, maintenance informatique...*) et une autre au financement du programme d'actions.

Sur les charges générales, des économies ont été réalisées sur les frais de téléphonie avec le basculement de la flotte des téléphones portables sur un opérateur alternatif, ce qui a généré une diminution de plus de 60% du coût des abonnements.

Le Parc loue actuellement 4 véhicules de service pour les besoins de l'équipe.

Le montant cumulé du chapitre « Autres charges de gestion courante » est en recul par rapport aux années précédente car le Parc réduit considérablement les subventions versées. (A'URBA, Réseau des Tiers-Lieux, Subventions à diverses aux associations...)...

Les subventions aux communes pour les actions d'amélioration paysagère ne sont pas reconduites mais une réflexion est en cours avec la Région pour la création d'un dispositif d'appel à projets.

Ce chapitre inclut également le montant des indemnités versées au Président et aux 8 Vice-Présidents (enveloppe globale de 41 150 €) ainsi que les frais de fonctionnement des instances.

Des frais supplémentaires liés au projet de Maison du Parc

Le montant de l'assurance dommage-ouvrage pour le projet s'établit à 45 000 € TTC.

Le montant annuel des intérêts sur les prêts à souscrire est estimé entre 110 000 € et 150 000 €/an en fonction des scénarii retenus.

Des dépenses prévisionnelles liées à la réalisation du programme d'actions

Le chiffrage du programme prévisionnel des actions 2025 est en cours d'établissement.

- RECETTES PREVISIONNELLES

Depuis la création du Parc, la base de calcul des cotisations n'a évolué qu'une seule fois en 2024 pour tenir compte de l'augmentation des charges de personnel liée aux revalorisations décidées par l'Etat et de la progression des charges générales.

Pour 2025, la base de calcul sera la même qu'en 2024, sans modification ni de l'assiette, ni des taux et sans revalorisation des populations DGF.

Les montants des contributions par habitant sont les suivants :

- Communautés de Communes (3.192€/hab.) ;
- Villes-portes (0,57€ /hab) avec plafonnement à 15 000 hab.

Montant des cotisations 2025 :

- Région Nouvelle-Aquitaine : 399 000 € ;
- Département de la Gironde : 190 800 € ;
- Communauté de Communes Médoc Atlantique : 155 869 € ;
- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île : 101 448 € ;
- Communauté de Communes Médoc Estuaire : 94 036 € ;
- Communauté de Communes Médullienne : 73 620 € ;
- Communes du périmètre : 17 € par commune ;
- Bordeaux Métropole : 45 600 € ;
- Commune de Blanquefort : 8 550 € ;
- Commune d'Eysines : 8 550 € ;

- Commune du Taillan-Médoc : 5 873 €.
- Commune de Parempuyre : 5 168 € ;
- Commune de Saint-Aubin-de-Médoc : 4 368 € ;
- Commune de Saint-Médard-en-Jalles : 8 550 €

Membres	Montant cotisations 2025
Région	399 000
CD33	190 800
Communes membres du Parc	867
CdC membres du Parc	424 973
Villes portes	41 058
Bordeaux Métropole	45 600
Total	1 102 298 €

Au titre des subventions à recevoir, il convient d'évoquer principalement :

- la contribution de la Région au programme d'action ramenée à 28 000€ en crédits de fonctionnement, contre 76 000 € en 2024 ;
- le financement par la Région de l'ingénierie du Parc à hauteur de 91 000 €, dans le cadre du contrat de développement et de transitions (DATAR), de la contrepartie régionale pour le financement des postes CDM Leader/Feder et Natura2000 et du financement de la CDM ACTT ;
- le versement de la subvention de fonctionnement de l'Etat (DREAL) à hauteur de 130 000 € ;
- les subventions attendues de la DREAL à hauteur de 20 000 € pour soutenir le programme des actions du Parc ;
- l'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur plusieurs actions relatives aux milieux humides et aquatiques (environ 10 000 €) ;
- les recettes prévues dans le cadre du projet LIFE pollinisateurs sauvages de la part de l'Europe, de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde et de l'OFB (à hauteur de 85% de la dépense) ;
- l'obtention d'un financement de la part de l'Agence Régionale de Santé pour la coordination du Contrat local de santé (12 500 €) ;
- le financement par l'Europe des ingénieries Natura 2000 et Leader/Feder à hauteur de 67 292 € ;
- le soutien à l'inventaire Cistude dans les sites Natura 2000 animés par le Parc.

Le Département de la Gironde ne versera pas de contribution au programme d'actions en 2025 compte-tenu des contraintes budgétaires qui sont les siennes (- 80 000 €).

Les arbitrages concernant l'octroi de certaines subventions ont tardé en raison du délai inhabituel d'adoption de la loi de finances pour 2025. Une DM sera présentée en cours d'année si leur montant venait à évoluer.

Il est envisagé d'affecter l'excédent de fonctionnement attendu sur l'exercice 2024 en tout ou partie à la section d'investissement (cf. infra).

➤ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES PREVISIONNELLES

Des dépenses axées sur le projet de Maison du Parc :

Les travaux du projet de Maison du Parc ont débuté le 13 janvier 2025. La livraison est prévue pour le second trimestre 2026.

Pour mémoire, l'enveloppe prévisionnelle des dépenses d'investissement pour cette opération s'établissaient à 4 138 848 € HT soit 4 966 618 € TTC :

DEPENSES PREVISIONNELLES en € HT	
NATURE	TOTAL
Etudes	457 253,00 €
Travaux	3 581 595,00 €
Mobilier	100 000,00 €
TOTAL HT	4 138 848,00 €
TOTAL TTC	4 966 618,00 €

Après consultation pour la passation des marchés de travaux, le coût prévisionnel des marchés notifiés (hors travaux de scénographie) s'est avéré sensiblement identique (+1,8%) au montant de l'estimation du maître d'œuvre.

A ce stade, les dépenses restant à réaliser pour le projet sont estimées selon le tableau suivant :

Dépenses (TTC)	2025	2026	TOTAUX TTC
Etudes de maîtrise d'œuvre – suivi d'exécution	204 218,40	52 292,40	256 510,80
Contrôle technique / Coordination SPS	16 200,00	1 380,00	17 580,00
Travaux	2 900 000,00	600 000,00	3 500 000,00
Scénographie	120 000,00	194 400,00	314 400,00
Mobilier		120 000,00	120 000,00
TOTAL	3 240 418,40	968 072,40	4 208 490,80

Les dépenses d'études pour 2025 portent sur les missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination SPS en phase d'exécution (VISA, DET, OPC...), pour un montant estimé à 275 000 € (hors révision de prix).

Pour les travaux, la dépense à engager en 2025 est estimée à environ 2 900 000 € TTC, compte- tenu des avances déjà versées aux entreprises.

- RECETTES PREVISIONNELLES

Il est prévu de virer en recette d'investissement une partie de l'excédent de résultat attendu en fonctionnement sur l'exercice 2024 (estimé à 1 400 000 €)

Pour le projet de Maison du Parc, le plan de financement a été révisé en juin 2024.

La Région Nouvelle-Aquitaine a accordé deux subventions pour ce projet :

- une première enveloppe de 200 000 € pour les études, qui a été soldée en 2024 ;
- une seconde enveloppe de 1 600 000 € pour l'ensemble du projet, qui a donné lieu au versement d'une avance de 640 000 € en 2023 ;

Par ailleurs, le Parc a obtenu une subvention de l'Etat (FNADT) de 400 000 €, qui a donné lieu à une avance de 120 000 € versée fin 2024.

Le Parc sollicite également un soutien :

- de l'Europe dans le cadre du programme FEDER OS5 géré par le GAL Médoc ;
- du programme FEDER OS 2.7 relatif à l'éducation à l'environnement ;
- de l'appel à projet de la Région relatif à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics ;
- de la ligne du Fonds vert relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments.

Création de la Maison du Parc naturel régional Médoc		
Plan de financement prévisionnel actualisé		
RESSOURCES		
FINANCEURS	TOTAL	Taux
Région - <i>obtenu</i>	1 800 000,00 €	43,49%
Etat – FNADT - <i>obtenu</i>	400 000,00 €	9,66%
Europe (GAL FEDER OS 5) - <i>déposé</i>	400 000,00 €	9,66%
Europe (FEDER OS 2.7 Education à l'environnement- Région) – <i>déposé</i>	300 000,00 €	7,25%
Europe (FEDER AAP Rénovation énergétique des bâtiments - Région) – <i>en cours</i>	180 000,00 €	4,35%
Agence de l'eau – <i>à déposer</i>	100 000,00 €	2,42%
Fonds vert Rénovation énergétique des bâtiments publics – <i>déposé</i>	125 000,00 €	3,02%
PNR	833 848,00 €	20,15%
TOTAL en HT	4 138 848,00 €	100,00%

L'autofinancement du Parc s'établirait à ce stade à 833 848 €, somme à laquelle il conviendra d'ajouter le différentiel de TVA (différence entre le montant de la TVA versée et le FCTVA, soit 3,596 % du montant HT), soit au total 982 680 €.

Un premier emprunt de 1 800 000 € sur 3 ans a été souscrit en novembre 2024 pour bénéficier d'une avance sur une partie de la subvention régionale et sur le FCTVA. Le remboursement de cet emprunt à court terme sera effectué dès que possible, au fur et à mesure du versement des acomptes et du solde de la subvention régionale.

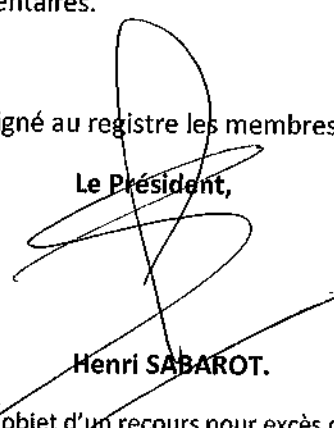
Compte-tenu de l'encours de Trésorerie du Parc (2 700 000 € au 12/02) et des besoins de trésorerie existant par ailleurs (programme LIFE notamment), le besoin de financement sur 2025 s'établit à environ 1 000 000 €. Il pourra être satisfait par la souscription de prêts d'avances sur les subventions obtenues ou, si nous le Parc ne dispose pas des accords de la part des bailleurs, par la souscription d'un prêt à moyen terme. Cette dernière solution n'étant pas privilégiée car elle aurait pour conséquence d'alourdir la charge annuelle d'intérêt à moyen terme.

- DETTE

Comme précisé plus haut, le Syndicat mixte a souscrit un emprunt d'un montant de 1 800 000 euros sur 3 ans au taux annuel de 3,2% avec différé total d'amortissement. Les mensualités sont versées selon une périodicité trimestrielle. Leur montant s'établit à 14 333 €/trim, soit 57 332 €/an.

Le Conseil syndical prend acte de ces éléments et donne acte au Président de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 dans les formes règlementaires.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.


Le Président,

Henri SABAROT.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.